

Règlement course MMS CUP

PROGRAMME :

Le mercredi 12 juin 2024: 2 courses sont organisées :

- Une course de 5 kms individuelle : avec classement et chronométrage (2 boucles de 2,5kms au départ de l'immeuble Lumière et passage par le Parc de Berçy).
- Une course en relais par équipe de 5 : 3,25kms à réaliser en 5 fois 650 mètres (un tour par personne et possibilité d'effectuer la course à 4 avec 1 personne qui fera deux tours non consécutif) **avec** classement et chronométrage.

Les 2 épreuves sont réservées aux coureurs à pied.

CONDITION DE PARTICIPATION :

Etre né avant l'année 2005.

DEPARTS :

A 18h00 pour la course 5 kms, entre 12h00 et 17h00 pour la course en relais.

INSCRIPTIONS :

- sur internet avec paiement sécurisé sur le site : « www.protiming.fr » à partir du 06/02/2024 et jusqu'au 06/06/2024 à 20 h 00 ensuite inscription sur place le jour J.

- sur place mercredi 12/06/24 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le nombre d'inscriptions est limité à 1500 inscrits pour les 2 courses.

TARIFS

5kms : 15 € en ligne + frais d'inscription, 20 € sur place,

Relais : 30 € pour l'équipe en ligne + frais d'inscription, 70 € sur place.

REMISE DS DOSSARDS

Sur le lieu de la manifestation, le 12/06/2024 entre 09h00 et 17h00 : au niveau de l'Atrium.

ENGAGEMENT PERSONNEL :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Le transfert des dossards entre participants n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

RAVITAILLEMENT :

Un ravitaillement est prévu au niveau du départ (eau)

L'organisation fournira des gobelets recyclables et des poubelles à tri sélectif seront installées.

APTITUDE A LA COURSE :

Les conditions de participation aux épreuves sont identiques pour les 2 courses. **Pour la course de 5kms**, l'inscription est subordonnée à la fourniture :

- **pour les licenciés** : de la photocopie d'une licence « pour la course à pied en compétition » agréée par la FFA et en cours de validité le jour de l'épreuve,

- **pour les non-licenciés** : d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course.

ENVIRONNEMENT :

L'immeuble est réglementé par une charte environnementale. Les concurrents devront être très respectueux de l'environnement. Tout sportif ne devra pas laisser trace de son passage.

Toute personne surprise à jeter des déchets sera exclue de la course.

ACCOMPAGNATEURS :

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la course.

RESPONSABILITE DES PARTICIPANTS

Les personnes participant à cette course sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou du présent règlement.

ASSURANCE ORGANISATION :

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ANNULATION COURSE :

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

PROTOCOLE SANITAIRE :

Chaque concurrent devra respecter les mesures sanitaires en vigueur applicables sur le site

DROIT D'IMAGE

Tout concurrent autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, en France et dans le monde entier et pour une durée de 3 ans.

DONNEES PERSONNELLES :

Conformément au règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679) tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations recueillies dans le cadre de cet événement sont utilisées uniquement pour cette épreuve. Ces données sont conservées pendant 13 mois. Chacun peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, contacter info@mmsport.fr

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.